Réf. Farde e-Assemblées : 2601738

N° OJ : 232

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Culture et Tourisme.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 126.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202, 77210/33202, et 77210/33101 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 126.000,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes:

* A l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :
1) 25.000,00 EUR à l'asbl Animacy pour l'organisation du Lab Music Festival 2024;

* A l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :
2) 50.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Bruxelles Nord - Maison de la Créationcomme complément de fonctionnement (Gare de Laeken);
3) 5.000,00 EUR à l'asbl Elles Tournent pour l'organisation du Brussels International Women's Film Festival (16è édition);
4) 2.000,00 EUR à l'asbl Super Concert pour la soirée de clôture;
5) 8.000,00 EUR à l'asbl Bah Voyons! pour l'espace de diffusion "Screenbox";
6) 8.500,00 EUR à l'asbl Tout Baroque pour l'organisation de l'évènement "Coudenberg Sound Box Fest" 2024;
7) 2.000,00 EUR à l'asbl Cameristica pour l'organisation du festival "Cameristica" 2024;

* A l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :
8) 5.000,00 EUR à l'asbl Centre d'œuvre de Mérode de la Paroisse des Minimes pour l'organisation du festival Musicorum;
9) 2.000,00 EUR à l'asbl Institut de Recherche pour le Développement de l'Espace Culturel Européen pour l'organisation des journées contre les racismes et l'antisémitisme "Libération de Bruxelles, 80 ans après";
10) 10.000,00 EUR à l'asbl Théâtre Royal des Galeries pour la pièce de théâtre "Lady Agatha";
11) 3.500,00 EUR à l'asbl Breedbeeld pour l'organisation du festival "Brussels Street Photography" 2024;
12) 2.000,00 EUR à l'asbl Culture et Tourisme, Cathédrale Saint-Michel et Gudule Bruxelles pour l'organisation de 3 concerts dans le cadre de l'expo "Hildegard van Bingen";

* A l'article 77210/33101 du budget ordinaire 2024 :
13) 3.000,00 EUR à Elsa de Lacerda (Particulière) pour l'organisation du projet "Kiki à Paris";

Annexes :